



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 9 juin 2022

Élections législatives 2022 Organisation du vote

1. Dates et horaires

En Martinique, les électeurs sont appelés à voter pour les élections législatives, les samedis 11 et 18 juin 2022.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 18h00 pour l'ensemble du territoire.

2. Protocole sanitaire

Le port du masque n'est pas obligatoire dans les bureaux de vote, mais il reste fortement recommandé, notamment pour les personnes âgées, immunodéprimées, malades chroniques et fragiles et aidants.

Il pourra être demandé aux électeurs portant un masque de le retirer brièvement pour procéder à la vérification de leur identité.

Le lavage des mains reste une mesure barrière essentielle. Des points de lavage des mains et du gel hydro-alcoolique seront mis à disposition des électeurs.

3. Fin de la campagne

La campagne s'achève pour notre territoire les vendredis 10 et 17 juin à 00h00 (jeudi soir minuit). Aussi, la veille de chaque tour de scrutin ainsi que le jour de celui-ci, sont interdits, par quelque moyen que ce soit, la publication, la diffusion et le commentaire de tout sondage, ainsi que les réunions publiques, le tractage sur la voie publique et les émissions politiques dans les médias.

4. Résultats

À la différence de l'élection présidentielle qui se déroule dans le cadre d'un scrutin à circonscription unique nationale, les élections législatives se déroulent sur un scrutin à circonscription territoriale. Ainsi, contrairement à l'élection présidentielle, il ne sera pas nécessaire d'attendre la clôture des bureaux de vote hexagonaux pour diffuser les résultats.

Les résultats partiels et définitifs pour les élections législatives seront communiqués dans la soirée des samedis 11 et 18 juin 2022 .